
Adresse de la société républicaine de Thionville, qui renouvelle le serment de servir la République ou mourir, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Thionville, qui renouvelle le serment de servir la République ou mourir, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 618;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20988_t1_0618_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

des premiers, a demandé la mort du tyran, qui a applaudi et adhéré aux journées des 31 et 2 juin, dans le sein duquel l'ordre et la tranquillité ont toujours régné lorsque le feu et la guerre civile s'allumoient de toute part qui, enfin, n'a subi aucun changement lors de l'épuration des autorités constituées qui vient d'être faite, jure de s'ensevelir sous les ruines de la liberté, si la liberté pouvoit périr ».

SENOWIR, ARX, MART, P. WINOT, GIRAL (maire), ROLLAND, LAJEUNESSE (secrét.-greffier).

21

La société républicaine régénérée de Thionville écrit à la Convention nationale : Guerre éternelle aux intrigans; que les scélérats qui ont voulu diviser la Convention, et donner un maître à la France, tombent promptement sous le glaive de la loi : tel est le vœu des sans-culottes de la société républicaine et révolutionnaire de Thionville, qui ont tous juré de vivre libres ou de mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thionville, 9 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Le crime est éphémère, la vertu seule est durable. Guerre éternelle aux intrigans; que les scélérats qui ont voulu diviser la Convention et donner un maître à la France tombent promptement sous le glaive de la loi. Tel est le vœu des sans-culottes de la Société républicaine et révolutionnaire de Thionville qui ont tous juré de vivre libres ou de mourir ».

WEYER (présid.), MEUBLER, LIEFFERD (secrét.).

22

L'agent national de la commune de Beauménil, district de Vire, département du Calvados, annonce à la Convention nationale que le 25 ventôse il a remis à la société populaire de Vire, de la part de la commune de Beauménil, 55 chemises d'hommes et 50 livres de vieux linge propre à faire de la charpie, ainsi qu'un vieux missel en parchemin pour faire des gargousses : ce qu'il y a de plus beau de la part de ceux qui ont donné, c'est de voir un pauvre homme qui, n'ayant que deux chemises, a voulu en donner une malgré sa mère.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Beauménil, 30 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Je t'annonce avec joie que le samedi 25 ventôse, je remis le don patriotique de ma petite commune qui a consisté en 55 chemises d'hom-

mes et environ 50 livres de linge propre à faire de la charpie et des bandages. Je remis ces dons entre les mains de la Société populaire de Vire avec un vieux missel en parchemin, propre à faire quantité de gargousses. Ce livre est noté, il est propre à envoyer avec les canons aux prêtres réfractaires pour leur faire respecter la République française.

Ce don est fait en faveur des défenseurs de la patrie. Ce que j'ai trouvé de plus généreux dans tous les dons c'est un nommé Jean-Baptiste Delahaye, qui est un pauvre homme qui, n'ayant que 2 chemises qui vaillent en a donné une, malgré sa mère.

Salut et fraternité, honneur et respect à la représentation nationale ».

Ph. BROUARD (agent nat.).

23

Les administrateurs du département du Haut-Rhin félicitent la Convention nationale de ce que son active vigilance a écarté un nouveau danger, la nouvelle conjuration qui étoit prête à éclater, ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux, et demandent que la terreur soit à l'ordre du jour, jusqu'à ce que tous les traîtres soient exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colmar, 5 germ. II] (2).

« Le génie de la Liberté surveille sans cesse les traîtres, une nouvelle conjuration étoit prête à éclater; ses succès pouvoient nous perdre sans retour; elle est déjouée et il ne reste à ses machinateurs et à leurs lâches adhérents que la honte attachée au crime, en attendant qu'ils l'expient par le glaive vengeur des loix.

Grâces vous soient rendues, Législateurs; votre vigilance a écarté ce nouveau danger. Continuez vos glorieux travaux, que la terreur soit à l'ordre du jour, jusqu'à ce que tous les traîtres soient exterminés. Cette révolution est nécessaire au bonheur de la Patrie. Vive la République, une, indivisible et démocratique ».

DROEST, ORTLIEB, GREINER, F. BUOB le jeune, LARCHER, DAIGREFEUILLE, SENARD, JOURDAIN.

24

Le conseil municipal de la commune de Châlons, département de la Marne, envoie copie d'une lettre de l'agent national de cette commune, qui annonce que la loi du 21 pluviôse, relative aux secours dus aux parens des défenseurs de la patrie, a eu son exécution le premier germinal.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIV, 299.

(2) C 299, pl. 1052, p. 9.

(3) P.V., XXXIV, 299. B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(4) C 297, pl. 1020, p. 10.

(1) P.V., XXXIV, 299.

(2) C 298, pl. 1036, p. 35.

(3) P.V., XXXIV, 300. B⁴ⁿ, 11 germ. (suppl^t).